



المندوبية العامة للتنمية الجهوية  
Commissariat Général au  
Développement Régional



# PROJET REGEND

**SEMINAIRE 8 DECEMBRE 2021:**

*LES ENERGIES RENOUVELABLES DANS LES PROJETS DE  
DEVELOPPEMENT REGIONAL*

**Par :**

**MOHAMED ABDESSALEM, Directeur Central**

**TUNIS, 9 Décembre 2021**

# Plan de l'intervention

- Les ER dans le PRD( Programme Régional de Développement)
- Les ER dans les PDRI (Programme de développement Rural Intégré)
- Les ER dans les PDI ( Programme de Développement Intégré)
- Les ER dans les programmes sectoriels
- Constat actuel
- Les perspectives et recommandations



# DES PROGRAMMES D'ENERGIE RENOUVELABLE LIES AU DEVELOPPEMENT REGIONAL



المنذوبية العامة للتنمية الجهوية  
Commissariat Général au  
Développement Régional

## Aperçu sur les programmes et les projets utilisant l' ER à petite échelle avant 2000

- Le projet de biogaz à Sejnane : Il s'agit de l'installation d'une cinquantaine de digesteurs pour la production de gaz méthane à utilisation domestique. Projet visant la réduction de l'utilisation du bois de chauffage , la protection de la forêt et améliorer l'efficacité du travail de la femme rurale ( à domicile et à l'extérieur).
- Le projet d'électrification rurale par le système PV dans les années 1990, visant les logements très loin du réseau de la STEG et qui a touché 13000 foyers environs avec intervention du conseil régional.
- Le projet PROSOL pour l'utilisation de l'énergie solaire pour le chauffage dans différents domaines, initié depuis le milieu des années 1980.
- Projet de distribution de plus d'un millier de couvercles pour four artisanaux pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire la consommation de bois

Depuis les années 2000, différents programmes prenaient forme pour plus de consistance des interventions pour la maîtrise de l'énergie en général et booster l'utilisation des ER dans le développement économique. Les agissements visent 4 volets :

- La réduction de la consommation énergétique conventionnelle.
- La recherche d'autres potentialités et sources d'énergies
- Les objectifs des ODD (2015)
- Les conventions de paris sur les émissions carbone

# PLACE DES ER DANS LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

# Le PRD

Ce programme initié en 1987, regroupant les programmes antérieurs du développement rural

- La vision pour ce programme est la complémentarité avec les interventions sectorielles des différents départements.

Cependant au démarrage du programme, les objectifs quantitatifs mesurables ne sont pas identifiés pour mesurer l'efficacité du programme.

-Les composantes du programme sont :

-Amélioration des conditions de vie

-Équipements collectifs

-Activités génératrices de revenus

-Formation professionnelle pour les jeunes

## **Interventions du PRD dans les ER :**

**Des essais d'utilisation dans les domaines suivants :**

- Eclairage public avec le PV dans les zones rurales**
- Utilisation du PV pour l'éclairage public des carrefours, les localités rurales et les établissements publics.**
- Pompage de l'eau pour irrigation chez certains agriculteurs par des systèmes fonctionnant au PV.**

### **Constat**

**Ces essais n'ont pas abouti pour les raisons suivantes :**

- Des coûts d'installation élevés en rapport aux énergies conventionnelles.**
- Disponibilité du réseau d'électricité même dans les régions les plus reculées.**
- Des procédés de passation de marché ne sont pas en faveur pour s'orienter vers le PV.**

## **Incidence sur le travail de la femme rurale:**

- L'électrification des logements ruraux par le PV, bien démarrée dans les années 1990, avec des encouragements ( 100 DT payés par le bénéficiaire), n'a pas tenu bon pour 3 raisons essentielles :

1- Extension rapide du réseau électrique conventionnelle dans les localités les plus reculées.

2- Difficulté d'entretien des panneaux solaires endommagés.

3- Capacités réduites des puissances installées.

L'incidence sur l'amélioration du travail féminin était réduit. A partir des années 2000, l'adoption du PV procurant une plus importante puissance a permis d'améliorer les conditions de la femme rurale ( hors programme PRD). ( utilisation dans les machines à traire, le pompage de l'eau potable ou d'irrigation  
Très peu de statistiques et d'informations sur l'impact de l'utilisation des ER sur l'efficiencce du travail de la femme rurale.

- **Constat actuel :**

L'utilisation des ER à travers le programme PRD reste aléatoire :

- Nous ne disposons pas d'une stratégie claire en la matière.
- Le programme PRD n'a pas évolué depuis sa création en 1987 avec des domaines d'intervention et des pratiques qui sont les mêmes, malgré l'évolution des conditions générales.
- Depuis 2012, une nette amélioration des enveloppes financières dédiées au programme sans que cela influe sa modalité d'intervention.
- Les statistiques sont peu disponibles, distinguant l'usage des ER ou l'énergie conventionnelle.
- Une deuxième évaluation du programme PRD est en cours après celle de 1998.

## Les PDRI et PDI

- \* première génération ( 1984-1992), il n' y avait pas de programmation pour l'usage du PV dans l'éclairage rural des logements, pourtant quelques cas enregistrés fin 1990 utilisant ce procédé.
- \* deuxième génération (à partir de 1994) : une programmation était faite pour l'éclairage rural par PV ( pratique devenue courante).
- \* A partir de 2011 ( PDI), des réalisations pilotes ont été enregistrées pour le pompage de l'eau d'irrigation par PV, l'éclairage public des certains carrefours et des points noirs isolés loin du réseau électrique conventionnel.



## Les projets sectoriels:

L'utilisation des PV ont démarré depuis le début des années 2000 et ont concerné les usages de l'éclairage, les régulations thermiques dans les établissements, les équipements électroménagers et de climatisations. L'éclairage public des routes et des carrefours est devenu une composante essentielle dans les travaux des aménagements routiers.

Des projets pilotes dans le dessalement de l'eau saumâtre dans le domaine de l'irrigation sont en cours d'exploitation et représentent des actions pilotes.

- **Les projets communaux**

Les communes ont aussi adopté à l'instar du ministère de l'équipement des projets pour l'économie d'énergie en employant depuis le début des années 2000 des projets d'éclairage public.

- Les constats actuels sur le recours aux ER dans les projets de développement sont plutôt positifs, dans la mesure où on s'adapte de plus en plus à ces technologies pour les raisons suivantes :
- Les prix de l'énergie conventionnelles sont en augmentation continue
- Le niveau technologique et la fonctionnalité des équipements installés est de plus en plus performants
- Les fournisseurs des services sont de plus en plus importants en nombre et en technicité
- Des possibilités de crédits et des encouragements financiers et fiscaux plus importants.

- Quelques statistiques

- Les statistiques disponibles jusqu'à 2014 font état de :
- - 13000 ménages électrifiés par les systèmes autonomes en PV.
- 200 écoles primaires sont alimentées par le PV
- Des dispensaires ruraux alimentés en énergie par le PV
- 90 puits de surface sont équipés par des stations de pompage fonctionnant au PV.

## **Des recommandations :**

**\* Rapprocher davantage les efforts des compétences techniques ( ANME) et les compétences chargées de développement, planification et programmation (CGDR) pour diffuser cette approche de l'utilisation des ER à petite échelle dans des projets de développement local.**

**\* La gouvernance locale : Plus de sensibilisation des différents acteurs sous la conduite des communes pour ressortir les effets indirects des ER sur le gain de coût de consommation à long terme, le travail de la femme,..**

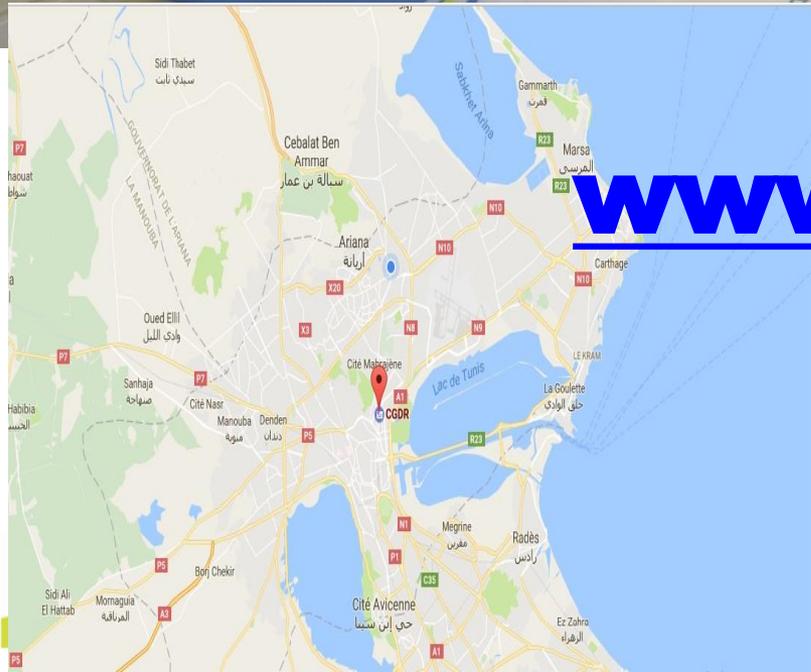
**• La recherche-développement :**

**Dupliquer les projets utilisant les ER à petite échelle pour monter des projets dans le monde rural en vue d'améliorer l'efficacité du travail des femmes surtout ( 80% des travaux sont à la charge de la femme rurale).**

- **Profiter de l'évaluation en cours du PRD pour trouver des issues sur la passation des marchés en faveur des énergies renouvelables.**
- **prévoir des actions pilotes pratiques et de démonstration auprès des collectivités locales, des associations de développement, les groupements professionnels pour une diversifier les emplois des ER à petite échelle dans des projets économiques**
- **Activer la conférence prévue par le CGDR dans le cadre de mise en œuvre du programme PDI et qui sera consacrée entre autres à la promotion des ER à petite échelle dans les projets individuels programmés.**
- **Diffuser à grande échelle les résultats obtenus à travers le projet « REGEND » auprès des associations de développement, des administrations, des communes et les professionnels**



Merci !  
شكرا !



[www.cgdr.nat.tn](http://www.cgdr.nat.tn)

